

Rapport du président du jury Examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe - 2024

Ce rapport, établi à partir des observations et contributions des membres du jury de l'examen et de l'autorité organisatrice, présente les principaux chiffres et résultats de la session 2024 et s'adresse aux futurs candidats afin de les aider à se préparer à une prochaine session.

CONTEXTE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique organise l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2ème classe pour les collectivités et établissements publics territoriaux de Loire-Atlantique pour les spécialités BTP VRD, Environnement hygiène, Restauration, Espaces verts espaces naturels.

Les spécialités « Communication Spectacle », « Mécanique électromécanique », « Conduite de véhicules », « Artisanat d'art » et « Logistique, sécurité » sont organisées par un seul Centre de Gestion pour le compte des 5 départements de la Région Pays de la Loire (Loire-Atlantique, Maine et Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée).

La date d'organisation de l'examen est nationale.

La périodicité d'organisation du concours est de 2 ans.

CALENDRIER DU CONCOURS POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté d'ouverture	5 avril 2023
Période d'inscription	du 23 mai au 28 juin 2023
Date limite de dépôt des dossiers	6 juillet 2023
Épreuve écrite	18 janvier 2024
Jury de validation des écrits	20 mars 2024
Épreuves pratiques	Avril à septembre 2024
Jury d'admission	18 septembre 2024
Résultats admission	19 septembre 2024
Établissement de la liste d'admission	18 septembre 2024

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'examen professionnel est ouvert « aux adjoints techniques ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C ».

Les services effectifs ne seront comptabilisés qu'à partir de la nomination en tant que stagiaire dans le cadre d'emplois ; les services de non titulaire ne seront donc pas pris en compte.

Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, les candidats sont autorisés à subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant de remplir les conditions requises pour figurer sur le tableau d'avancement de grade.

En conséquence, les candidats devaient justifier de 3 ans de services effectifs au 31 décembre 2025.

Les candidats devaient également justifier qu'ils étaient en activité le jour de la clôture des inscriptions, soit le 6 juillet 2023.

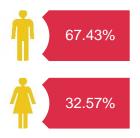
STATISTIQUES - ADMIS À CONCOURIR

Répartition des admis à concourir

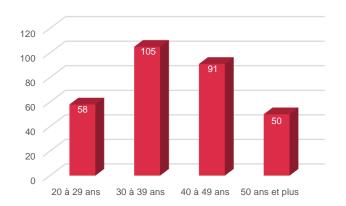
Spécialités	Inscrits
BTP, VRD	73
Espaces naturels, espaces verts	80
Restauration	45
Environnement, hygiène	99
Communication, spectacle	7
TOTAL	304

Profils des admis à concourir

Répartition des admis à concourir selon le sexe

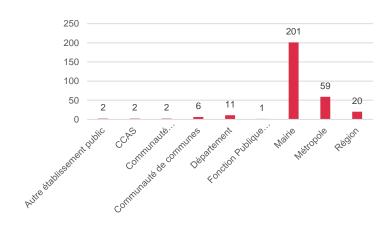


Répartition des admis à concourir selon l'âge



Moyenne d'âge: 40.53 ans

Répartition des admis à concourir selon le type d'employeur



66.12% des admis à concourir exercent au sein d'une mairie, 19.41% d'une métropole et 6.58% d'une région.

Répartition des admis à concourir selon l'origine géographique



88% des admis à concourir exercent en Loire-Atlantique, périmètre d'organisation de l'examen.

12% sont issus d'autres départements (Bouches du Rhône, Deux-Sèvres, Haute-Garonne, Ille et Vilaine, Indre et Loire, Maine et Loire, Morbihan, Vendée, Vienne).

Taux d'absentéisme

Spécialités	Admis à concourir	Présents	Taux d'absentéisme
BTP, VRD	73	69	5,48 %
Espaces naturels, espaces verts	80	74	7,5 %
Restauration	45	38	15,56 %
Environnement, hygiène	99	87	12,12 %
Communication, spectacle	7	4	42,86 %
TOTAUX	304	272	10,53 %

L'ÉPREUVE ÉCRITE

Épreuve écrite à caractère professionnel portant sur l'une des spécialités choisie par le candidat au moment de son inscription.

Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat.

(durée : 1h30 ; coefficient 2).

Cliquez ici pour accéder aux différents sujets de la session

Niveau des candidats

Spécialité	14≥Note	12≤Note<14	10 ≤Note<12	8 ≤Note<10	5 ≤Note<8	Note *<5/20	Moyenne
BTP, VRD	8	17	16	13	12	3	10.36
Espaces naturels, espaces verts	2	3	8	22	30	9	7.90
Restauration	27	3	3	0	2	3	14.34
Environnement, hygiène	1	4	13	22	32	15	7.66
Communication, spectacle	4	0	0	0	0	0	15.85

MOYENNE GÉNÉRALE 9.47

Seuil pour accéder à l'épreuve pratique

Le jury s'est réuni 20 mars 2024 pour valider les listes des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve pratique d'admission.

Pour rappel tout candidat ayant obtenu une note ≥ 5/20 est obligatoirement autorisé à subir l'épreuve pratique.

Spécialités	Seuil	Nombre de candidats admis à la pratique
BTP, VRD	5 / 20	66
Espaces naturels, espaces verts	5 / 20	65
Restauration	5 / 20	35
Environnement, hygiène	5 / 20	72
Communication, spectacle	5 / 20	4
TOTAUX	-	242

L'ADMISSION

Épreuve pratique

Une **épreuve pratique dans l'option** choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée et destinée à permettre **d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat**, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées.

Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à 1h00 ni excéder 4h00. (coefficient 3).

Niveau des candidats

Option	14≥Note	12≤Note<14	10 ≤Note<12	8 ≤Note<10	5 ≤Note<8	Note* <5/20	Moyenne
Agent d'exploitation de la voirie publique	8	1	0	0	0	0	16.25
Charpentier	0	1	0	0	0	0	12.43
Couvreur, zingueur	1	0	0	0	0	0	17.00
Plombier – plombier canalisateur	1	0	0	0	0	0	17.30
Maçon, ouvrier du béton	2	3	0	1	0	0	13.92
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	16	1	0	0	0	0	16.96
Menuisier	6	2	1	0	0	0	14.50
Menuisier en aluminium et produits de synthèse	1	0	0	0	0	0	17.20
Métallier, soudeur	3	2	0	0	0	0	14.84
Ouvrier en VRD	9	1	0	0	0	0	16.04
Peintre, poseur de revêtements muraux	3	0	0	0	0	0	14.83
Bucheron, élagueur	2	0	0	0	0	0	16.16

Employé polyvalent des espaces verts et naturels	17	25	11	1	0	1	13.17
Production de plantes (pépinières)	3	2	0	0	0	0	15.11
Cuisinier	4	2	0	0	0	0	14.80
Restauration collective, liaison chaude, liaison froide	12	9	4	0	0	0	13.62
Agent d'assainissement	2	2	0	0	0	0	14.14
Entretien des piscines	2	0	2	0	0	0	14.50
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	2	4	8	8	6	0	9.79
Opérations mortuaires (fossoyeur, porteur)	2	0	0	0	0	0	15.00
Propreté urbaine et collecte des déchets	22	5	2	0	0	0	15.16
Qualité de l'eau	1	0	0	0	0	0	16.74
Agent polyvalent du spectacle	3	1	0	0	0	0	16.88

MOYENNE GÉNÉRALE 15.06

Seuil d'admission

- Considérant les notes attribuées aux candidats.
- Considérant que toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission entraîne l'élimination du candidat.
- Considérant qu'un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Le jury s'est réuni 18 septembre 2024 pour valider les listes des candidats admis à l'examen :

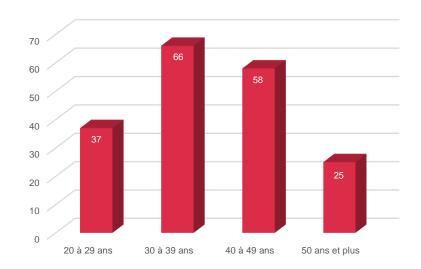
Spécialités	Seuil	Nombre de candidats admis
BTP, VRD	10 / 20	63
Espaces naturels, espaces verts	10 / 20	48
Restauration	10 / 20	30
Environnement, hygiène	10 / 20	41
Communication, spectacle	10 / 20	4
TOTAUX	-	186

Profil des admis

Répartition des admis selon le sexe



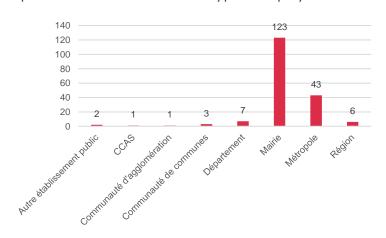
Répartition des admis selon l'âge



Moyenne d'âge : 40.14 ans

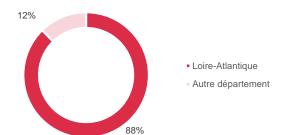
10

Répartition des admis selon le type d'employeur



66.13% des admis à concourir exercent au sein d'une mairie, 23.12% d'une métropole et 3.76% d'un département.

Répartition des admis selon l'origine géographique



88% des admis à concourir exercent en Loire-Atlantique, périmètre d'organisation de l'examen.

12% sont issus d'autres départements (Deux-Sèvres, Ille et Vilaine, Indre et Loire, Maine et Loire, Morbihan, Vendée, Vienne).

PARTENAIRES

L'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe est un examen très lourd à organiser, principalement en raison des épreuves pratiques proposées dans de nombreux métiers.

Pour cette session 2024:

- 23 métiers représentés (sur près d'une soixantaine possible),
- 49 jours d'épreuves (équivalent temps plein),
- 32 examinateurs + formateurs mobilisés,
- 4 établissements de formation et 1 structure associative, 3 lycées
- 11 épreuves organisées en collaboration directe avec les collectivités,
- 5 Centres de Gestion partenaires dans le cadre de la mutualisation des épreuves dans les options à faible effectif
- 16 lieux d'épreuves différents (piscine Jules Verne à Nantes, station de traitement Pégers-Régniers à Vertou, CFA BTP Vendée, GRETA Saint-Herblain, AFPA Saint-Nazaire, AFPA Saint-Herblain, Lycée Aimé Césaire à Clisson, Lycée Henri Dunant à Angers, Serres de la ville de Nantes, Lycée horticole du Grand Blottereau, Espace culturel Capellia à La Chapelle sur Erdre, Cimetière Ouest à Angers, Cimetière paysager à Nantes, Communauté de communes Sud Retz Atlantique, Pôle technique à Nort sur Erdre, Usine de l'eau à Nantes).

Aussi, le Centre de Gestion de Loire-Atlantique tient à remercier Chaleureusement les différents acteurs publics pour leur collaboration active, leur grande disponibilité et adaptabilité :

- Collectivités et établissements publics partenaires (Communauté de communes Sud Retz Atlantique, Conseil Régional des Pays de la Loire, Ville d'Angers, Nantes Métropole, Ville de Nantes, Ville de Nort sur Erdre, Ville de La Chapelle sur Erdre)
- Centres de Gestion (Maine et Loire, Mayenne, Morbihan, Sarthe, Vendée),
- Établissements de formation (AFPA de Saint-Herblain et Saint-Nazaire, CFA BTP Vendée de la Roche sur Yon, GRETA de Saint-Herblain, Arboforma),
- Structure associative (Par et Pour)
- Et bien entendu, l'ensemble des examinateurs et membres du jury.

CONSEILS POUR LES FUTURS CANDIDATS

Une attention particulière doit être portée à l'épreuve écrite, principale source de difficulté pour les candidats à cet examen. Il est donc nécessaire de bien se préparer en amont : soit par le biais d'une préparation au CNFPT (les renseignements doivent être pris bien en amont auprès du service RH de la collectivité), soit en consultant les annales des sessions précédentes (disponibles sur le site www.cdg44.fr).

Toutefois, le jury se félicite des résultats aux épreuves pratiques, qui sont très satisfaisants (15.06/20 de moyenne). En effet, ces épreuves, déclinées par option sur un métier bien précis, ont pour but de vérifier les compétences professionnelles et techniques des agents des collectivités, et sur ce point, on retrouve de nombreux agents très compétents dans leur domaine.

Un effort particulier doit être porté sur l'option « hygiène, entretien des locaux » dont les notes à l'épreuve pratique restent les plus médiocres. Il s'agit d 'un métier à part entière, souvent choisie par défaut par les candidats, qui exige pourtant des process bien claire et établis et des compétences particulières.

Le jury tient à attirer l'attention des candidats concernant les choix d'option au moment de l'inscription (un mauvais choix peut avoir des conséquences importantes, et pour le candidat et pour le Centre de Gestion). En cas de doute, le service concours du Centre de Gestion se tient à la disposition des agents pour les guider dans leurs choix, et les aider à trouver l'option qui leur permettra d'être le plus à l'aise possible.

Fait à Nantes, le 31 décembre 2024

Le président du jury Cédric HOLLIER-LAROUSSE